



Mutations des pratiques d'élevage et des structures sociales, cas des parcours des Plateaux et plaines nord-atlasiques

Zoubir CHATTOU

Ecole Nationale d'Agriculture de
Meknès

Contact : Zoubir.chattou@gmail.com

Résumé

Les sociétés pastorales au Maroc vivent aujourd'hui des changements très visibles à l'échelle de l'espace, de la société et de l'économie. Cet article constitue une synthèse d'un travail de terrain sur les parcours des plateaux et plaines Nord-Atlasiques marocaines. Il analyse les changements qui affectent le mode d'organisation et de gestion de l'espace des parcours, les usages des terres collectives à vocation pastorale, les pratiques de conduite des élevages et les dynamiques territoriales locales. Il aborde également les rapports au sein des organisations des éleveurs et avec les institutions en place. Les changements analysés tant au niveau de la pression sur le foncier, des pratiques d'élevage que des structures sociales plaident pour l'ouverture d'un débat sur les thématiques d'amélioration des parcours, de préservation des ressources pastorales et sur les approches d'accompagnement des dynamiques locales.

Mots clés : Parcours, terre collective, élevage extensif, agro-éleveur, structure sociale, changement social

Introduction

La problématique des parcours occupe une place stratégique dans les orientations des politiques publiques marocaines et des usagers qui sont dans une dynamique de sédentarisation durable avec des activités

diversifiées et génératrices de nouvelles recompositions sociales. Le système, jadis essentiellement pastoral extensif a tendance à se convertir en un système agro-pastoral intensif (Bonte et al ; 2010). La question qui se pose est comment se présentent ces changements à l'échelle des dynamiques territoriales sur les terres de parcours ?

Cet article reprend les données qui proviennent de différents focus groups réalisés dans le cadre de l'étude d'élaboration du Schéma directeur d'aménagement des parcours des plateaux et plaines Nord-Atlasiques (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, 2012) (voir Figure 1).

Ce schéma fait aussi partie d'une série d'études qui couvre tous les parcours à l'échelle nationale afin de pallier l'absence remarquée du volet « amélioration des parcours » dans la stratégie du Plan Maroc Vert.

Le diagnostic combine plusieurs outils d'enquête dont principalement les entretiens individuels et les focus groups. Ces focus groups ont regroupé les éleveurs, les agroéleveurs et les membres des conseils administration des organisations coopératives et associatives ainsi que des représentants des communes rurales et des autorités locales à l'échelle des provinces de Settat (zone de El Brouj), de Rehamna (zones de Skhour Erhamna et Ben Guerir), de Chichaoua, de Safi (zone de Chemaia) et la préfecture de Marrakech (zone d'Ouled Dlim).



Photo 1. Elevage Caprin sur Parcours

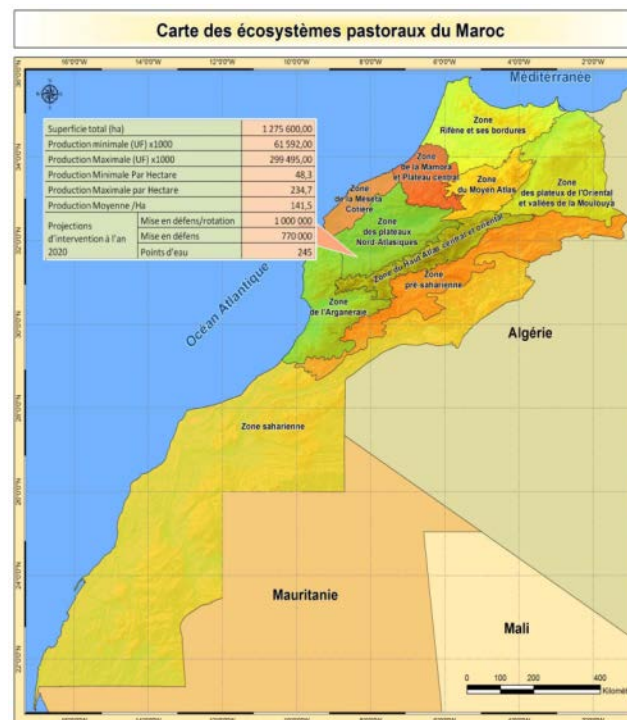


Figure 1. Carte des écosystèmes pastoraux au Maroc (Ministère de l'Agriculture, 2012).

« Melkisation » des terres collectives

Au-delà de l'activité pastorale sur les parcours, l'enjeu de l'appropriation de fait du foncier pastoral représente une préoccupation fondamentale des populations des ayants droit. Avec l'apparition de l'agriculture et la sédentarisation de la population, la terre est de plus en plus convoitée par des investisseurs dont les profils n'ont aucun lien ethnique ou de parenté avec les structures lignagères en place. Des investisseurs d'origine diverses arrivent à obtenir des autorisations du Ministère de l'Intérieur

(Ministère de tutelle) facilitant les investissements privés, avec le consentement des *naibs* des terres collectives. Ils s'implantent et détournent ces terres de leur fonction pastorale (agriculture de rente, tourisme, agro-industrie, etc.). De grands domaines ont ainsi émergé et suscitent par la même occasion des peurs multiples au sein des collectivités des ayants droit sur le devenir de la propriété collective et sa destinée. Cette situation participe à la pression sur le foncier au sein des lignages.

Ce constat est général à l'ensemble des terres de parcours concernées par l'étude. La dynamique démographique, la dégradation des parcours et les différentes concessions du foncier pastoral alimentent le sentiment d'insécurité des communautés des ayants droit. La peur de perdre leur terre justifie leur comportement de rejet du statut collectif des terres, jugé peu protecteur de leur droit.



Photo 2 : Culture céréalière sur Parcours

Les populations sont conscientes de l'enjeu du foncier dans la période actuelle. Elles tentent de le sécuriser comme elles peuvent par le biais de la mise en valeur agricole tout en tentant de « grignoter » le maximum d'hectares sur ce qui est censé appartenir à toute la communauté des usagers.

Dans le langage des agroéleveurs sur les parcours, le terme *aradi al khawas* ou *melk* (propriété privée) concerne toute la superficie que la famille a réussi à s'approprier de fait, par l'usage sans pour autant en avoir la propriété juridique. Le terme *aradi al joumouaa* ou *soulalia*, désigne la propriété collective ou lignagère qui demeure encore soumise à un usage collectif. En revanche, lorsque le statut foncier des deux catégories de terres est analysé, il est constaté que c'est du collectif et que les ayants droit n'ont qu'un droit d'usage et d'exploitation du foncier reconnu par la communauté lignagère. Toutes les stratégies des communautés lignagères des éleveurs cherchent à donner plus de légitimité à une *melkisation* de fait du foncier en cherchant des papiers de reconnaissance, des attestations du Centre de Travaux Agricole (CT) ou de la Direction Provinciale de l'Agriculture (DPA), des jugements des tribunaux, etc. L'obtention de ces papiers renforce l'appropriation de fait. Il ya même des formes d'héritage et de répartition du bien foncier entre les ayants droit conformément à la chariaa.

Pour s'approprier la terre, les habitants des parcours ont développé des pratiques de défrichement de parcelles, avec le consentement de la tribu¹. Ensuite, une fois labourée, la terre lui est reconnue par le reste des

¹Traditionnellement, l'Orf tribal reconnaît à la lignée l'exploitation d'une parcelle sur les terres collectives. Malgré les changements, l'orf est toujours une règle présente et reconnue.

ayants droit. Il acquiert donc un droit de jouissance quasiment inaliénable au sein des structures lignagères. En revanche, aux yeux de l'Etat, il demeure toujours un terrain collectif sous la tutelle de l'Etat.

Nous constatons clairement que les textes juridiques relatifs à la propriété collective ne suivent pas les évolutions des pratiques des populations des parcours. Ils sont même parfois archaïques et dépassés par les usages.

De nouvelles formes de mise en valeur des terres de parcours

L'agriculture qui se développe sur les terres de parcours répond à un double objectif. D'un côté, elle obéit aux logiques, de plus en plus visibles, de sédentarisation de la population en répondant aux besoins de diversification des activités et des revenus des familles des ayants droit. De l'autre, elle participe à la légitimation de l'appropriation de la terre par les familles des éleveurs et usagers des terres collectives (Chattou et El Amrani, 2002).

Généralement la mise en culture des terres collectives pastorales commence par des cultures céréalières en bour. Mais pour pérenniser la « melkisation » progressive de ces terres, les ayants droit se tournent vers l'exploitation des eaux de la nappe phréatique et amorce une reconversion du système de culture en introduisant davantage des rosacées fruitières, l'olivier et d'autres cultures fourragères et maraîchères. Le plan Maroc Vert a favorisé ces reconversions des terres en octroyant des subventions pour le creusement des puits et les plantations (en particulier dans la province de Safi).

Le creusement des puits sur les terres de parcours constitue, entre autres, un des moyens d'appropriation des terres collectives. Ceci a aussi facilité la tâche des agroéleveurs pour pratiquer de l'arboriculture et des cultures en irrigué. Ceci se fonde sur un principe que partagent les ayants droit du collectif, *kolo ma yoska melk*, (tout ce qui s'irrigue est melk). La terre acquiert un nouveau statut chez les ayants droit, même si ce statut « melk » n'est pas reconnu par le droit positif. Il permet par contre de fixer des familles sur des exploitations dans la durée.

La dynamique d'appropriation par l'irrigation a accentué la pression sur le foncier. Le recours à l'irrigation, au-delà de ses objectifs précédemment cités, participe à la valorisation du foncier sur le marché. Certains investisseurs trouvent le moyen de louer des terres sous des contrats d'exploitation² à des durées variables avec l'appui du Ministère de tutelle, sous le justificatif que ces projets font parties des investissements productifs à l'échelle locale.

C'est dans cette dynamique de changement que des pratiques comme l'engraissement et l'élevage bovin trouvent du sens. La revendication d'accéder aux subventions d'une manière individuelle dans le cadre du Plan Maroc Vert a été souvent soulevée par les éleveurs que nous avons rencontrés. Il y a également de nouvelles demandes en matière de vulgarisation agricole pour accompagner le développement de l'agriculture irriguée sur les terres parcours. Les services de l'agriculture n'intègrent pas dans leur plan d'action, dominé par la thématique de l'élevage, le volet agricole.

²A titre d'exemple des contrats d'exploitation du collectif existent sur des périodes de 18 à 99 ans.

L'apparition de l'agriculture irriguée sur les terres de parcours et son évolution d'une agriculture de subsistance vers une agriculture intensive, à côté de l'élevage sur les parcours, engendre des effets, à court terme, sur les conditions de vie des agriculteurs. Ces effets touchent les structures familiales et sociales (amélioration des revenus, organisation des agriculteurs/éleveurs, maintien de l'élevage sur parcours et complémentation en étable, création de nouveaux emplois, etc.).

Notons également que l'effet de ces changements n'est pas que positif. Il participe à la dégradation des ressources naturelles et des écosystèmes locaux à l'échelle des zones pastorales. De l'avis des éleveurs eux-mêmes, plusieurs espèces végétales ont disparu il y a déjà plus de 20 ans (thym, lavandes sauvages, etc.). Des phénomènes d'érosion violents apparaissent et risquent de produire un lessivage des sols et affecter directement la durabilité de l'agriculture, au même titre que celle de l'élevage pastoral, qui en souffre déjà actuellement.

Mutations des élevages ovin et bovin

Vers une intensification des pratiques d'élevage

Le travail de diagnostic montre que l'ensemble des éleveurs des parcours des Plateaux et Plaines Nord-Atlasiques considèrent que leur environnement naturel est caractérisé par des changements climatiques visibles, une irrégularité des précipitations, une insuffisance des ressources en eau et une dégradation du couvert végétal et faunistique. Ces éléments ont généré de profondes mutations de l'espace, de l'économie pastorale et des sociétés locales. Les systèmes de production,

les modes d'occupation des espaces et l'usage des ressources naturelles et foncières ont connu des transformations visibles.

Une autre mutation importante est l'apparition de l'élevage bovin sur des terres auparavant considérées comme de parcours. Avec des différences entre les territoires touchés, nous remarquons que les pasteurs se convertissent aussi en producteurs de lait. Les éleveurs de Chamaiya et de Chichaoua affirment clairement que l'élevage bovin prend de plus en plus de l'importance dans leur système d'activité. Il va de pair avec le processus de sédentarisation, l'exploitation des eaux souterraines et la pratique de l'agriculture irriguée. L'adoption du bovin montre clairement les changements profonds des pratiques d'élevage. Il révèle également une capacité des éleveurs à s'adapter avec les transformations de leurs milieux en continuant de vivre sur les terres parcours.

La succession des années de sécheresse a aussi renforcé cette multi-activité et a participé à la monétarisation de plusieurs rapports sociaux en relation avec les transformations du système pastoral. L'exploitation agricole devient ainsi comme une structure pratique d'insertion de leurs enfants qui souhaitent éviter l'élevage ovin et le métier de berger.

L'éleveur d'ovins se transforme ainsi en producteur de lait. La production laitière devient un enjeu fondamental dans les pratiques de certains éleveurs. Cette liquidité tirée directement de la vente du lait et du veau répond à un besoin croissant des éleveurs en argent, notamment pour investir dans l'alimentation du bétail, le paiement du berger salarié, les charges du camion ou pick up et la modernisation de l'élevage ovin.

Ce phénomène de développement de l'élevage bovin s'inscrit également dans la même stratégie d'appropriation des terres collectives qui se

traduit par des investissements importants (puits, moto pompe, culture de luzerne...). Certes le phénomène reste encore localisé dans les espaces de parcours qui avoisinent les grandes villes et concerne particulièrement une élite d'investisseurs parmi les ayants-droit qui ont d'autres sources de revenus extérieurs à l'élevage sur parcours. Néanmoins la compétition commence à se généraliser comme à Chamaiya et Chichaoua.

L'éleveur d'aujourd'hui a de nouveaux besoins financiers et pour y parvenir, il doit combiner plusieurs sources de revenus. La commercialisation du lait à travers une coopérative de collecte de lait (cas de Chamaiya) ou directement auprès de nouveaux consommateurs urbains (cafés, etc.) (zone de Chichaoua) facilite la pratique sédentaire des *kassaba* (éleveurs). Des éleveurs affirment que « *le bovin permet d'avoir une circulation d'argent plus permanente dans les espaces pastoraux* ».

Les éleveurs de Skhour Rhamna, qui ne sont pas encore dans la dynamique d'élevage bovin telle qu'elle existe dans la zone de Chamaiya, aspirent à la création d'un centre coopératif de collecte de lait en intégrant l'élevage bovin dans leur système d'activités. La production de lait actuellement est désorganisée et répond à des besoins domestiques et du marché local.

Ces mutations des pratiques enfantent de nouveaux enjeux sur le foncier et la pratique de l'agriculture en irrigué. Les éleveurs, au-delà de l'achat des aliments de complémentation, cultivent la luzerne, le maïs ...), et autres cultures fourragères pour les besoins de leurs élevages. Ils deviennent de fait des agroéleveurs dans les trois sites Chichaoua, Chamaiya et Skhour Rhamna. Ils cultivent d'autres cultures, selon la

disponibilité de l'eau, comme le cumin, l'olivier et l'anis (localisé à Chichaoua)³.

L'élevage bovin prend de l'importance dans le système d'activités des agroéleveurs. Certains éleveurs affirment même que « le bovin tend à supplanter l'ovin ». Il repose sur la main d'œuvre familiale du fait de l'implication des jeunes et des femmes. La conduite moderne de l'élevage bovin tend à se développer et le besoin de race importée productive se généralise progressivement.

Changements des pratiques d'élevage ovin

Les éleveurs expriment leurs préoccupations vis-à-vis de la dégradation des ressources pastorales, tout en étant conscients de leur part de responsabilité. Les parcours se retrouvent au cœur de dynamiques endogènes et exogènes visibles à l'échelle des activités et des nouvelles fonctions qu'ils remplissent actuellement. Ils ne sont plus considérés par les populations elles-mêmes comme exclusivement des espaces pastoraux réservés à la transhumance. Ils remplissent de nouvelles fonctions sociales, économiques et identitaires multiples et variées (identité sociale, agriculture, investissements productifs...). Ces fonctions sont en adéquation avec les motivations des habitants pour diversifier leurs sources de revenus et s'adapter aux changements des vocations des terres pastorales (nouvelles activités économiques implantées), que du contexte agro-écologique et environnemental (changement climatique,

³ Cette agriculture est très fragile et peu durable du fait des conditions pluviométriques et des changements climatiques.

dégradation...). D'ailleurs la diversification des activités fait partie intégrante de ces stratégies d'adaptation de ces populations.

Avec des spécificités et différences entre les territoires enquêtés, nous observons que les éleveurs ont subi et continuent de subir les effets des changements climatiques tout en développant des stratégies d'adaptation importantes. Les changements qui ont affecté les dynamiques pastorales traduisent également des changements de rationalité des éleveurs. Si les générations des parents et grands-parents s'auto-suffisaient d'une alimentation sur les parcours sans aucun investissement supplémentaire dans la conduite des élevages, la nouvelle génération se trouve particulièrement dépendante du marché des fourrages et de l'alimentation de bétail (*alf*).

En effet, la complémentation est un processus récent dans la conduite des élevages ovins sur parcours. Tous les éleveurs que nous avons rencontrés affirment que personne ne pourra se passer de la complémentation. C'est même un élément central dans la compétition entre les éleveurs pour mieux écouler leur production ovine sur le marché⁴. Actuellement, quelqu'un qui se suffit de l'alimentation des parcours se trouve pratiquement en difficulté pour commercialiser ses animaux.

La complémentation intervient aussi comme un facteur de différenciation sociale entre les éleveurs. Il y a ceux qui se le permettent et ceux qui ne se le permettent pas. Elle rentre ainsi dans les jeux de compétition sociale entre éleveurs. La compétition n'est plus au niveau des effectifs seulement mais surtout au niveau de la qualité des produits à écouler.

⁴ Ceci est aussi à mettre en relation avec les évolutions du marché des viandes au Maroc qui tend à se diversifier par l'émergence de la volaille (poulet dinde) et du bœuf et caprins issu d'élevages intensifs.

C'est pour cela qu'ils disent que « la brebis mange sa sœur », c'est-à-dire le prix de sa vente est converti en achat d'aliment de complémentation pour nourrir l'autre.

L'éleveur est ainsi dans l'obligation de gérer les charges de l'élevage soit en optant pour la réduction de la transhumance, la diminution du nombre de têtes de son troupeau ou le contraire jouer sur l'augmentation de têtes afin d'avoir la main mise sur les parcours. Mais ceci ne profite pas forcément à l'amélioration des terres de parcours (Abdellaoui, 2005).

Ce changement profond dans les comportements des éleveurs pourrait être expliqué par, au moins, deux raisons :

- l'éleveur est inséré dans des réseaux commerciaux avec des exigences en matière de qualité ;
- la conduite ovine ne dépend plus uniquement de l'alimentation sur parcours qui sont de plus en plus dégradés.

La cérémonie religieuse de l'*Aid Al Adha* représente un enjeu commercial fondamental pour la filière ovine marocaine. Elle conditionne à la fois le mode de production ovine et l'itinéraire technique de conduite des élevages. De nouvelles stratégies d'engraissement et de complémentation alimentaire sont mises en place par les éleveurs. Au-delà de l'aspect physique de la bête, son poids demeure aussi une condition importante dans la commercialisation, au même titre que la race ou l'esthétique.

L'essentiel de la production ovine est consommée par des urbains⁵. L'apparition de la vente au kilogramme de l'animal vivant, par exemple,

⁵ Plus de 56% des habitants du Maroc sont des urbains.

bien qu'il soit encore marginal⁶, constitue une adaptation des éleveurs à l'augmentation des prix de revient de la viande ovine, et à la généralisation de la pratique de l'engraissement des bêtes destinées à l'abattage rituel.

La complémentation contraint les éleveurs à investir dans leurs troupeaux d'une manière entrepreneuriale. Ceci pourrait amener à la disparition d'un élevage traditionnel, en faveur de la recherche de la performance économique sous un angle capitalistique. Le confinement en bergerie et la mise en marché selon le poids vif de l'animal interviennent comme des pratiques innovantes pour maîtriser le processus de conduite ovine.

Changements dans les structures sociales des éleveurs

Fragilisation des structures sociales traditionnelles

La structure lignagère traditionnelle actuelle est de plus en plus incapable de préserver les relations d'interdépendance qui régissaient les liens entre les membres de la famille. Elle a subi des transformations profondes sous l'influence à la fois du salariat qui a injecté des éléments de décomposition des liens traditionnels, et de l'économie marchande qui a fragilisé les rapports entre les générations.

⁶ Ce mode d'achat au kilogramme est particulièrement fréquent au niveau des grandes surfaces.

La reproduction du métier d'éleveur elle-même se retrouve quasiment remise en cause. « *On a hérité d'un savoir-faire de nos grands-parents mais on a du mal à le transmettre à nos enfants* », nous confie un *kassab* (éleveur). Cette affirmation montre l'ampleur des changements qui affectent le métier d'éleveur sous sa forme traditionnelle. La faiblesse des marges de cet élevage, sa vulnérabilité face à l'aléa climatique, le poids de la structure patriarcale et l'image sociale négative du berger dans la société marocaine constituent des raisons principales du refus des nouvelles générations de s'investir dans cette activité. Cela explique également la difficulté des éleveurs à trouver des bergers, hors du giron familial, y compris dans des zones réputées jadis pour leur vocation pastorale (Moyen Atlas, Haut Atlas, Plateaux du Centre, etc.).

Les structures sociales traditionnelles des éleveurs ont changé aussi. L'apparition de la coopérative d'élevage pastoral, sous l'impulsion des pouvoirs publics, comme un mode de regroupement institutionnel en plus de celui des communes rurales, offre aux éleveurs une nouvelle forme d'organisation et un cadre d'appartenance différent de l'appartenance ethnique et lignagère. Les éleveurs « se réfèrent désormais à cette institution pour accéder à un certain nombre de ressources et pour nouer des alliances. Jusqu'à maintenant les deux sphères étaient la tribu et la commune rurale. Le relâchement des liens tribaux a entraîné un repli sur la fraction, voire le douar qui est la structure de coopération professionnelle concernant directement l'activité d'élevage. La coopérative joue désormais ce rôle de lieu de cristallisation des intérêts professionnels, soumis à des règles claires de coopération et de concurrence entre coopérateurs» (Tozy, 2002). La coopérative devient un espace d'articulation des règles des structures sociales traditionnelles avec des valeurs « modernes », parfois sous une forme hybride.

Ces mutations diffusent des éléments d'individualisation des personnes et des ménages et implique l'éclatement des familles lignagères. La scolarisation, la demande d'un confort urbain, la prise de conscience par les jeunes de l'existence de métiers attractifs salariés participent à une demande d'émancipation des jeunes, notamment vis-à-vis des structures familiales et domestiques. Cette motivation a poussé des centaines de jeunes de ces espaces pastoraux à quitter le village vers l'émigration externe (Espagne et Italie) ou interne. Une partie revient pour saisir les opportunités offertes par le Plan Maroc Vert et l'INDH pour développer des activités génératrices de revenus qui reposent sur l'élevage (l'engraissement d'ovins et de bovins, tracteurs, camions...) comme c'est le cas dans la région de Settat ou de Boujaâd.

Dans ce contexte de transformation des structures sociales familiales, parfois les parents se retrouvent contraints de formaliser des contrats salariaux avec leurs propres fils mariés. Ceci montre que le lignage n'est plus un seul « feu et pot » mais des ménages complexes indépendants dans la structure résidentielle. Chaque ménage s'autonomise et acquiert une certaine indépendance, ce qui implique des formes de répartition du fruit de travail collectif et de l'exploitation de la terre.

Mutation de la figure du berger

C'est dans le même contexte que s'inscrit la tendance à la disparition du berger, *sarrah*, dans la plupart des Plateaux et Plaines Nord-Atlasiques. Les fils refusent la fonction de *sarrah*, car elle véhicule une image stigmatisante, moins valorisée et ne permettant plus d'émerger comme quelqu'un qui a pu réussir dans la vie. L'activité du berger a toujours été la tâche du marginal, « *de quelqu'un qui ne sait rien faire au point qu'elle*

était une insulte extrême » nous dit un éleveur. Les éleveurs attribuent, en partie, la régression de l'élevage nomade ou du pastoralisme sur les parcours à la difficulté de trouver des personnes acceptant d'être des bergers, sous sa figure traditionnelle⁷. Ce métier tend à devenir la tâche d'un salarié, en dehors des conventions traditionnelles.

La salarisation du berger a accentué les besoins d'argent des éleveurs et les stratégies de diversifications des sources de revenus. Pour maintenir leurs fils sur l'exploitation familiale et leur éviter l'émigration, certains ont investi dans l'achat de camions, de pick-up, et de tracteurs et citernes afin de leur offrir des emplois rémunérés (de chauffeurs, etc.) qui gravitent autour de l'activité d'élevage⁸. D'autres ont développé le l'agriculture irriguée, l'élevage bovin ou du commerce. La location des services d'élevage (moyens de transport des aliments et des troupeaux, d'abreuvement, etc.) s'est développée et offre la possibilité aux jeunes de s'y insérer.

Perceptions qu'ont les agro-éleveurs des enjeux actuels et futurs

Les perceptions des éleveurs du futur sont paradoxales, entre résistance et résignation. Cependant, elles brossent globalement un tableau insécurisant des conditions d'existence des populations sur les terres de parcours.

⁷ Avant le berger était payé par l'équivalent à un pourcentage d'animaux, convenu avec le propriétaire du cheptel à garder.

⁸ Ces moyens de transport sont nécessaires dans l'accompagnement des mutations du système pastoral.

L'enjeu du foncier demeure primordial dans les stratégies de compétition sur les espaces pastoraux. Lors de nos entretiens, nous avons relevé plusieurs déclarations qui explicitent les revendications des éleveurs. Ils considèrent que « *le statut jmooua porte la responsabilité de laisser les terres à l'abandon* », « *le statut collectif est incertain et ne pousse pas à l'investissement* », « *la tutelle excessive ne favorise aucun développement* », « *l'avenir est incertain* », « *la dégradation des parcours n'est pas seulement au niveau du végétal mais aussi de l'humain* », « *résoudre le problème de la scolarisation, de la pauvreté et du chômage* », etc. De ce fait, ils réclament « *un remembrement des terres* » ou « *la privatisation du collectif* », « *la melkisation reconnue juridiquement* ».

Les agroéleveurs expriment leur vécu d'une réalité sociale et agro-écologique qui change et se transforme. Certains (élus, membres des organisations professionnelles) ne veulent plus être réduits au simple rôle d'usagers. Ils revendiquent une reconnaissance en tant qu'acteurs dans l'aménagement et le développement de leurs milieux.

Les agroéleveurs affichent de nouveaux projets, jouent avec la norme juridique sur les terres collectives et diversifient leurs activités économiques et sociales, leurs alliances politiques et leur intégration dans des organisations coopératives pour amorcer de nouveaux cercles d'appartenance ethnico-lignager et institutionnelle.

A travers ces déclarations, nous pouvons conclure que les éleveurs ne veulent plus être perçus uniquement sous l'angle de pasteurs, d'usagers des terres collectives, voire de « *dégradeurs* » des ressources naturelles des parcours. Ils s'affirment comme une population légitime qui a d'autres besoins de vie sur les parcours. Ils veulent être considérés comme des acteurs des politiques publiques en matière d'aménagement

et de développement rural intégré. Celui-ci ne doit pas se focaliser uniquement sur le végétal et l'animal mais aussi sur le développement humain des femmes, des hommes, des jeunes et des enfants (scolarisation, santé, équipements, emploi, activités génératrices de revenus, planification familiale, implication dans toutes les concertations relatives à la gouvernance des ressources et des territoires pastoraux, etc.).

Le développement humain doit ainsi être pris en compte par les pouvoirs publics comme un élément central dans toute politique d'aménagement des parcours.

Conclusion

L'éleveur d'aujourd'hui qui, de plus en plus, dépend du marché pour faire aboutir sa production, est particulièrement inséré dans une économie marchande, régie par des investissements importants. Il devient un entrepreneur avec une rationalité nouvelle, qui contraste avec le *kassab* traditionnel. Cette situation génère de nouvelles stratifications sociales (riches, moyennement riches et pauvres).

La question de l'allègement de la pression sur les ressources naturelles pastorales demeure toujours posée. Si l'Administration jette parfois sur l'éleveur la responsabilité de la dégradation des espaces pastoraux, au-delà des conditions climatiques, l'éleveur quant à lui la renvoie au mode d'intervention de l'Etat et au statut juridique de la terre, qu'il juge de peu adapté aux changements actuels.

Cette question doit faire l'objet d'un débat ouvert entre l'Etat et les organisations des éleveurs sur les parcours. C'est une problématique certes complexe mais la nier ou la reporter indéfiniment par peur de réveiller de nouveaux conflits, risque de la complexifier davantage. Le rôle des structures de l'Etat demeure fondamental pour accompagner ces dynamiques territoriales.

L'ensemble des acteurs locaux (populations locales, représentants politiques, coopératives, associations, structures de l'Etat, ...) sont interpellés à construire une vision commune sur quelle stratégie de développement de ces espaces parcours. Ceci implique une nouvelle gouvernance participative de la chose pastorale.

Les changements qui affectent les systèmes pastoraux et les structures sociales invitent à repenser la place et le rôle de l'Etat dans l'accompagnement de ces transformations sans pour autant produire des situations d'assistanat ou de dépendance qui risquent de nuire à la longue au développement durable de ces territoires.

En outre, il est aussi primordial de promouvoir les revenus des filières d'élevage extensif par des modes de commercialisation qui en vantent les qualités par rapport aux élevages intensifs. A cet égard, la labellisation des produits ovins pastoraux pourrait être une voie prometteuse, pour peu qu'il y ait des consommateurs prêts à payer le prix pour des produits de qualité ...

De plus au regard de la dimension démographique sur les terres parcours, il est impossible que tous ceux qui sont des ayants-droit légitimes puissent vivre dignement de l'élevage. L'Etat doit accorder une importance capitale à l'éducation et à la formation en particulier des

jeunes (garçons et filles) afin qu'ils s'insèrent dans des activités alternatives à l'élevage extensif et à une agriculture vulnérable.

Pour en savoir plus

Abdellaoui EH, 2005. *Pratiques agricoles et dynamique socio-techniques : Cas des éleveurs/agriculteurs de la Commune rurale de Ben Smim - Moyen Atlas- Maroc*. Thèse de Doctorat, Faculté des sciences sociales, politiques et économiques, Université de Toulouse le Mirail, France.

Bonte P, Elloumi M, Mahdi M, Guillaume H, 2010. *Développement rural, environnement et enjeux territoriaux. Regards croisés sur l'Oriental marocain et le Sud-Est tunisien*. Ed. La Croisée des Chemins, Casablanca.

Chattou Z, El Amrani M, 2002. Appropriation du foncier collectif par l'agriculture irriguée, in *Mutations sociales et réorganisation des espaces steppiques*. Edition Konrad-Adenauer, Maroc.

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, Direction de l'Irrigation, 2012. *Schéma directeur d'aménagement des parcours dans les Plateaux et Plaines Nord atlasiques*.

Tozy M, 2002. Des tribus aux coopératives ethno-lignagères, in *Mutations sociales et réorganisation des espaces steppiques*, Edition Konrad-Adenauer, Maroc.